

Rédiger une bibliographie en sciences économiques

Tout travail universitaire (dossier, mémoire, thèse, article de périodique,..) **doit citer ses sources** (documents sur papier ou documents électroniques). Les documents **cités** doivent pouvoir être facilement **identifiés** et **localisés** (ex : dans un catalogue de bibliothèque, dans un catalogue d'éditeur, dans une base de données, sur Internet, etc.).



Lors de vos recherches, pensez à noter soigneusement les références des documents que vous consultez.

La présentation des références bibliographiques varie selon :

- la nature du document cité (imprimé ou électronique)
- le type de document (livre, article de périodique, thèse, site web, etc.)
- le contexte (discipline, enseignant, travail universitaire effectué, etc.)

Mais il existe des règles précises sur la présentation des références bibliographiques et de la bibliographie.



Vous trouverez ci-dessous un modèle de présentation fréquemment employé en sciences juridiques.

Toutefois, par précaution, n'hésitez pas à demander conseil auprès de votre enseignant ou directeur de recherche.

Comment rédiger sa bibliographie ?

Une bibliographie se présente sous forme de **liste organisée** :

∅ **soit par ordre alphabétique des noms d'auteurs**

∅ **soit par thèmes**

- Un certain nombre de thèmes centraux sont définis. Dans chaque rubrique, les références sont classées alphabétiquement (nom de l'auteur ou en son absence, premier mot significatif du titre).

- La présence de quelques rubriques formelles est tolérée [ex: rubrique "sources", rubrique "textes officiels", etc.]

- Ce classement permet une lecture autonome de la bibliographie.

- Lorsque la bibliographie est terminée, chaque référence au sein d'une rubrique reçoit un numéro d'identification qui permet la localisation à partir des citations.

∅ **soit par type de documents** (ouvrages généraux, ouvrages spécialisés, articles, sites web, etc.)

A l'intérieur de chaque rubrique, on adopte le classement alphabétique par auteur. En l'absence d'auteurs, classez au premier élément significatif du titre.



Pour d'autres modèles de présentation, consultez l'ouvrage dirigé par A. Boulogne « Comment rédiger une bibliographie », 2005. cf. chap. 4.

www.bu.univ-nantes.fr



Présentation des références bibliographiques

Documents imprimés [d'après la norme française AFNOR Z44-005, 1987]

Ø un livre – un auteur

NOM Prénom, *Titre*, Mention d'édition, Lieu d'édition, Editeur, date de publication, pagination.

LOVOSI Claire, *Introduction historique au droit*, 3e éd., Paris, Dalloz, 2007, 348 p.

Ø un livre – une collectivité auteur

NOM de l'organisation, *Titre*, Mention d'édition, Lieu d'édition, Editeur, date de publication, pagination.

NATIONS UNIES. Division des affaires maritimes et du droit de la mer, *Le régime de la pêche en haute mer : situation actuelle et perspectives*, New-York, Nations Unies, 49 p.

Ø un livre publié par un collectif d'auteurs

NOM Prénom (fonction), *Titre*, Mention d'édition, Lieu d'édition, Editeur, date de publication, pagination.

HENZELIN Marc et ROTH Robert (dir.), *Le droit pénal à l'épreuve de l'internationalisation*, Paris, LGDJ, 2002, XV-355 p.

Ø une contribution dans un ouvrage collectif (un article ou un chapitre)

NOM Prénom, Titre de la contribution, In NOM Prénom (fonction), *Titre du document hôte*, Lieu d'édition, Editeur, date de publication, pagination.

POPA Iona, La structuration internationale des études européennes : un espace scientifique dissymétrique, In GEORGAKAKIS Didier et DE LASSALLE Marine (dir.), *La nouvelle gouvernance européenne : génèses et usages politiques d'un livre blanc*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2007, p.117-148.

Ø un article de revue

NOM Prénom, Titre de l'article, *Titre de la revue*, volume, numéro, date de publication, pagination.

SIMON Patrick, Le rapport Attali et le droit maritime, *Droit maritime français*, n°693, 1er juin 2006, p.499-501.

Ø un colloque, un congrès, des actes de colloque

AUTEUR (ou COLLECTIVITE), Titre du congrès, lieu du congrès, date du congrès, Lieu d'édition, Editeur, date de publication, pagination.

RIEUCAU Jean et PERON Françoise, *La maritimité aujourd'hui : actes du colloque international*, Paris, 25-26 novembre 1991, Paris, Ed. L'Harmattan, 1996, 335 p.

Ø un document non publié (mémoire, thèse, rapport de stage..)

NOM Prénom, *Titre*, Mention de thèse : discipline : Université de soutenance, date de publication, pagination.

AW Amadou, *Le transport combiné dans les Etats membres de l'union économique et monétaire oues-africaine*, Thèse doct.: droit maritime : Université de Nantes, 2004, 654 f.

Ø une publication officielle

Nom de l'organisation commanditaire, *Titre*, auteur secondaire (fonction), Lieu d'édition, Editeur, date de publication, pagination.

FRANCE. Observatoire de la décentralisation, *Rapport d'information sur l'émancipation de la démocratie locale*, Puech Jean (réd.), Paris, Sénat, 2007, 258 p.

Remarque : le rédacteur (Jean Puech) est considéré ici comme auteur secondaire.

Documents électroniques [d'après la norme française NF Z44-005-2, 1998]



Après le titre du document, indiquez entre crochets le support du document : [en ligne], [cédérom], etc.
Pour les documents sur Internet, citez correctement l'adresse électronique complète suivie de la date de consultation du document.

Ø un article électronique

NOM Prénom, Titre de l'article, *Titre de la revue [en ligne]*, volume, numéro, date de publication, pagination.
Disponible sur : (date de consultation).

FAGET Jacques, La fabrique de la décision pénale : une dialectique des asservissements et des émancipations, *Champ pénal* [en ligne], vol.5, mis en ligne le 22 mai 2008.
Disponible sur : <http://champpenal.revues.org/document3983.html> (consulté le 13 septembre 2008)

Ø une thèse électronique

NOM Prénom, *Titre* [en ligne], Mention de thèse, Université de soutenance, date de publication. Disponible sur : (date de consultation).

LAFAY Fabien, *Le pouvoir modérateur du juge en droit privé* [en ligne], Thèse doct.: droit privé : Université de Lyon 3, 2005.
Disponible sur : http://thesesbrain.univ-lyon3.fr/sdx/theses/notice.xsp?id=lyon3.2004.lafay_f (consulté le 10 septembre 2008)

Ø un site Internet

NOM Prénom (responsable du site), *Titre* [en ligne], (date de création du site).
Disponible sur : (date de consultation).

BRAUDO Serge, Dictionnaire du droit privé [en ligne], 1996-2008.
Disponible sur : <http://www.dictionnaire-juridique.com/> (consulté le 10 septembre 2008)

Les citations dans le texte



Une citation est une forme de référence brève figurant en note de bas de page ou placée dans le corps du texte. Ces citations seront utilisées en complément de la bibliographie figurant à la fin de votre document. Elles serviront à établir une correspondance entre votre texte et les références bibliographiques que vous avez utilisées lors de sa rédaction.

Ø Méthode des citations en note de bas de page

La première citation à un document doit obligatoirement contenir les éléments nécessaires à son identification : **nom(s) du ou des auteurs** et le **titre complet**.

Remarque : Les noms des auteurs n'ont alors pas besoin d'être indiqués sous leur forme inversée.

En cas d'ambiguïté (ex : plusieurs éditions d'un même document), la citation inclut d'autres éléments tels que l'éditeur, année de publication, etc.

Exemple :

"Enfin, il est important de mentionner un ouvrage trop rarement utilisé¹³². S'il fallait retenir quelques uns des principaux apports (...)."

et en note de bas de page, on indique :

¹³² J.S Boulatignier, De la fortune publique en France et de son administration, 1838-1841.

Lorsqu'on cite de nouveau un document, il existe deux possibilités :

la méthode traditionnelle avec emploi des locutions latines (op. cit., Ibid. et loc. cit.)

ou bien

la reprise du nom de l'auteur, suivi éventuellement du titre abrégé, suivi du rappel du numéro de la note où figure la première référence et enfin, la page.

– **la méthode traditionnelle avec emploi des locutions latines**

ibid. => pour faire référence au même passage d'un document cité dans la note immédiatement précédente

id. p.15 => pour faire référence à un passage différent d'un document cité dans la note immédiatement précédente.

op. cit. => pour faire référence à un document cité dans une note précédente. Dans ce cas-là, on rappelle le nom de l'auteur suivi de **op. cit.**

Pour aller plus loin

Ø **A la bibliothèque universitaire**

ASSOCIATION FRANCAISE DE NORMALISATION, *Références bibliographiques : contenu, forme et structure : documentation : normalisation française : Z 44-005, décembre 1987, ISO 690*, Paris, AFNOR, 1987, 13 p.

[Bu Lettres, Magasin rez de chaussée, cote : 621714]

BOULOGNE Arlette, *Comment rédiger une bibliographie*, Paris, A. Colin, ADBS, 2005, 127 p.

[Bu Lettres, salle 23, cote : 001.2 BOU]

POCHET Bertrand, *Méthodologie documentaire : rechercher, consulter, rédiger à l'heure d'Internet*, 2e éd., Bruxelles, De Boeck, 2005, 199 p.

[Bu Lettres, Magasin rez de chaussée, cote : 608128]

MEDZEQUE M'AKUE-JADOT, Joël, *La méthodologie documentaire comme base d'un travail scientifique : recherche d'informations, rédaction scientifique, présentation du travail final*, Paris, L'harmattan, 2009, 150 p.

[BU Lettres, Salle 23, cote 001.2 MED]

Ø **sur Internet**

CARON Rosaire, « Comment citer un document électronique : genres de documents électroniques » In *Site de la bibliothèque de Laval* [en ligne], 1996.

Disponible sur : <http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/doelec29.html#internet> (page consultée le 12 juillet 2012).

Conseils ? aide à la rédaction ?

Prenez rendez-vous avec un bibliothécaire !

(inscription en ligne sur nantilus)

Contact :

bu-droit-formation@univ-nantes.fr